

gatifs, et même provoquer des émissions sanguines répétées de temps en temps. Au moment de l'accès, il faut les protéger contre eux-mêmes, et, si l'accès est trop violent ou composé, on peut recourir à une saignée et aux révulsifs. On emploie souvent l'indigo, le nitrate d'argent, l'acide cyanhydrique, la compression des carotides; mais tous ces moyens sont impuissants; et ne font qu'entretenir l'espoir du malade. Les inspirations d'éther et de chloroforme paraissent diminuer l'intensité des attaques et retardent leur apparition. Troussseau emploie beaucoup les préparations de belladone; Graves conseille celles de zinc, d'oxyde et de sulfate; Herpin préconise le lactate de zinc. Malheureusement, ce qu'il y a de plus clair, c'est que tous ces agents thérapeutiques n'ont aucune influence certaine sur cette terrible maladie.

— Bibliogr. Depuis Hippocrate jusqu'à nos jours, presque tous les auteurs ont parlé de l'épilepsie. Cette affection se trouve décrite dans tous les traités des maladies nerveuses et dans un grand nombre de traités spéciaux. Les auteurs que l'on peut consulter avec le plus d'avantage sont: Tissot, *Traité des Épilepsies* (Paris, 1770, in-8); Esquirol, *Essai médico-pratique sur l'épilepsie* (Gênes); Maignon, *Recherches et observations sur l'épilepsie*, thèse (Paris, 1803, in-8); Portal, *Sur l'origine de l'épilepsie* (Paris, 1800, in-8); Calmeil, *L'épilepsie étudiée sous le rapport de son siège et de son influence sur la production de l'aliénation mentale*, thèse (Paris, 1824, in-49); Bonchet et Caszaryviell, *De l'épilepsie considérée dans ses rapports avec l'aliénation mentale*; *Recherches sur la nature et le siège de ces deux maladies*.

— Art vétér. L'épilepsie est bien plus rare chez les animaux que chez l'homme, en raison probablement de ce qu'il existe chez le dernier des causes morales dont l'influence ne se fait pas sentir chez les animaux. Le chien est, de tous les animaux, le plus souvent atteint d'épilepsie; après lui vient le porc; puis le bœuf, et enfin, en dernière ligne, le cheval.

Les causes prédisposantes de cette maladie seraient: la maladie des chiens, l'épuisement causé par le coït, la curexction physiologique des ovaires et l'hérédité. Les causes occasionnelles sont: les blessures faites sur la tête, les dépressions du crâne, les excubances ostéo-calcaires, les kystes de l'encéphale, les tumeurs mélaniques du cerveau, qui est, de même que chez l'homme, la cause qui paraît exercer l'influence la plus manifeste.

Chez l'homme, certains signes précurseurs, diverses sensations internes particulières, que les auteurs désignent sous le nom d'*aura epileptica*, l'avertissent souvent qu'il va être frappé d'un accès d'épilepsie; il n'est pas possible de savoir si ces mêmes sensations sont également ressenties par les animaux. Quoi qu'il en soit, cette maladie, par ses symptômes et ses effets, est d'une identité presque complète chez tous les animaux, qu'elle atteinte. Les accès épileptiques ne s'annoncent par aucun signe précurseur. L'animal, surpris comme par la foudre, reste un instant immobile; puis il chancelle et tombe le plus ordinairement, il tremble de tout son corps, se roïdit ou se débat au milieu de mouvements désordonnés et convulsifs; il rale; sa bouche écume, ses mâchoires s'écartent et se rapprochent convulsivement, ses yeux pinnoient dans leur orbite; il respire avec anxiété; la physionomie de l'animal a quelque chose d'effrayant et d'indéfinissable; les naseaux sont largement ouverts; la respiration est tellement anxiieuse qu'on dirait que le dernier soupir est près de s'échapper. Ces désordres disparaissent aussi promptement qu'ils sont venus; leur durée est à peine de quelques minutes. Des que l'accès a disparu, l'animal se relève accablé et comme stupide. Cependant il revient peu à peu à lui-même, et, après quelques instants, tout rentre dans l'ordre. L'intermittence des accès épileptiques, considérée chez les diverses espèces d'animaux domestiques, n'a rien de fixe ni de régulier, et dans la majorité des circonstances, il est presque impossible de dire quelles sont les causes qui, en agissant sur l'organisme, ont pu déterminer l'apparition d'un accès, suivi bientôt d'un prompt retour à la santé.

Tous les moyens de traitement employés contre cette maladie dans l'espèce humaine ont été essayés contre l'épilepsie des animaux; mais aucun d'eux n'a produit une guérison certaine; il n'y en a pas un seul dont l'efficacité ait été établie. « Si, dit M. Reynaud, on a prétendu que l'épilepsie, il est permis de se demander si l'on a eu affaire à l'épilepsie, et si on ne l'a pas confondue avec certaines maladies nerveuses convulsives, ayant avec elle quelque ressemblance de forme ou de manifestation, on se demande encore si un ou deux cas de guérison suffisent pour qu'on se soit autorisé à penser que c'est bien réellement la médication employée qui a guéri, et non pas la nature de la maladie. »

De l'épilepsie sous le rapport de la jurisprudence. Aux termes de l'article 1^{er} de la loi du 10 mai 1838, l'épilepsie est une maladie rédhibitoire, avec trente jours de garantie pour les animaux de espèces chevaline et bovine. Lorsque cette maladie donne lieu à un procès entre le vendeur et l'acheteur

de l'animal, l'expert, nommé à la requête de ce dernier, doit faire mettre l'animal en fourrière, soit chez lui, soit dans un lieu voisin, afin qu'il puisse constater lui-même l'existence de l'épilepsie. Il peut prolonger la fourrière autant qu'il le juge nécessaire. La loi, en indiquant que la constatation doit être faite dans un court délai, n'a point limité le temps de ce délai, qui doit se baser sur la nature même du vice et la difficulté de le constater. Si l'expert est assez favorisé pour assister à la manifestation d'un ou de plusieurs accès, la question est tout de suite résolue; il ne s'inquiète aucunement de la cause à laquelle on pourrait attribuer l'affection. « Mais, si l'expert n'a pas vu l'accès, il ne peut rien affirmer, disent MM. Gaillet et Mignon, quelle que soit du reste, la nature des témoignages qui attesteraient l'existence de l'épilepsie, et, dans ce cas, prolonger encore la fourrière, ce serait un mauvais moyen, car il est incertain et toujours onéreux. »

ÉPILEPTIFORME adj. (é-pi-lè-pi-for-mé) des épiléptiques, et de forme). Pathol. Qui a les apparences, qui offre les phénomènes de l'épilepsie: *Congestion ÉPILEPTIFORME*. *Accidents nerveux ÉPILEPTIFORMES*.

ÉPILEPTIQUE adj. (é-pi-lè-pi-ke — gr. *epileptikos*; de *epilepsia*, épilepsie). Pathol. Qui est de la nature de l'épilepsie: *Symptômes ÉPILEPTIQUES*. *Accidents ÉPILEPTIQUES*. S. Sujet à l'épilepsie: *Un vieillard ÉPILEPTIQUE*.

— Substantif. : *Un ÉPILEPTIQUE*. Une *ÉPILEPTIQUE*. Une *salle ÉPILEPTIQUES*.

— Fig. *Furieux, désordonné. Des gestes et des regards ÉPILEPTIQUES*. *Excités par les musiciens que les danseurs excitent de leur côté, ils finissent tous par gambader comme des fous, au bruit d'une musique ÉPILEPTIQUE* (O. Comettant.)

ÉPILER v. a. ou tr. (é-pi-lé — du préf. *privat*, et, du lat. *pilus*, poil). Arracher ou faire tomber les cheveux ou les poils de: *Il est des gens qui n'ont d'autre métier que d'épiler le menton et la lèvre des dames*. *En prenant le bain, quelques personnes se font épiler* (Acad.).

— Techn. Enlever les jets des pièces d'outils fondus.

S'épiler v. pr. S'arracher ou se faire tomber les poils ou les cheveux: *Les femmes des harems d'Orient s'épilent tout le corps* (Maqui).

ÉPILEUR, EUSE s. (é-pi-leur, eu-zé — rad. *epiler*). Celui, celle qui fait profession d'épiler: *Une adroite ÉPILEUSE*. *Un ÉPILEUR attaché à un établissement de bains*.

ÉPILIMME s. m. (é-pi-lim-me — lat. *epilimma*; du gr. *epi*, sur, *leimma*, reste, chose vile). Antiq. rom. Onguent très-commun et à base de plomb, dont se servaient fréquemment les Romains.

ÉPILIMNIQUE adj. (é-pi-lim-ni-ke — du gr. *epi*, sur; *limnè*, marais). Géol. Se dit des terrains lacustres supérieurs: *Terrains ÉPILIMNIQUES*.

ÉPILISSE s. m. (é-pi-lisse — du gr. *epi*, sur; *lissos*, lisse). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères de la tribu des scarabées, section des coprophages, comprenant cinq ou six espèces, qui habitent Madagascar.

ÉPILITHÈ s. f. (é-pi-lith-è — du gr. *epi*, sur; *lithos*, pierre). Bot. Genre de plantes herbacées, dont l'unique espèce croît à Java et qu'on rapporte avec doute à la famille des nictaginiées.

ÉPILLET s. m. (é-pi-lèl; Il mll. — dimin. du mot *épi*). Bot. Nom donné aux petits groupes de fleurs dont le réson, dans les graminées, constitue l'épi proprement dit, et dont chacun est renfermé dans une glume particulière: *Les épis des graminées se subdivisent en une multitude d'épillets divergents; tel est celui du riz*. (B. de St-P.) *L'épi est composé d'épillets rangés alternativement sur les deux côtés de la tige et disposés en zigzag*. (Matth. de Dombasle.)

ÉPILOBE s. m. (é-pi-lo-be — du gr. *epi*, sur; *lobos*, gousse). Bot. Genre de plantes, de la famille des oxycaryées, type de la tribu des épilobées: *L'épilobe à épis à des racines vivaces, traçantes et charnues*. (Bosc.)

— Encycl. Ce genre, l'un des plus intéressants de la famille des oxycaryées, renferme plus de soixante espèces. Ce sont des plantes vivaces, à feuilles alternes ou opposées, étiées, ondulées ou dentées; les fleurs, purpurines ou rosées, disposées en épis axillaires ou terminaux, ont un calice tubuleux, à quatre lobes en croix; le fruit est une capsule à quatre loges, s'ouvrant en quatre valves et renfermant un grand nombre de graines munies d'une sigrette. *Les épilobes* croissent dans les régions tempérées du globe, et abondent surtout dans l'hémisphère nord. Ils aiment en général les terrains frais et humides, le bord des eaux, etc. La plupart sont de belles plantes qui contribuent à orner de leurs bouquets de fleurs roses les lieux qu'elles habitent. Quelques espèces sont même assez intéressantes, sous ce rapport, pour mé-

riter d'être introduites dans les parcs et les jardins d'agrément, où elles figurent très-grand au bord des bassins et des jets d'eau. Elles sont d'ailleurs très-rustiques et se propagent facilement par éclats.

L'épilobe à épis, vulgairement nommé *oier fleuri* ou *laurier de Saint-Antoine*, est très-répand en Europe, où il croît dans les bois montagneux, humides et peu épais; il atteint quelquefois près de deux mètres de hauteur. Ses racines tracent beaucoup; on les mange, ainsi que les jeunes pousses et la moelle des tiges, dans les départements du nord. Ses feuilles entrent dans la fabrication de la bière; les vaches et les chèvres les recherchent avidement. On a essayé de filer et de tisser les sigrettes de ses graines; mais, pour en obtenir des résultats passables, on est obligé de les mélanger avec du coton. L'ancienne médecine employait cette plante comme vulnéraire et détersive; aujourd'hui, elle est surtout utilisée pour l'ornementation des jardins.

L'épilobe pubescent et *l'épilobe velu* croissent surtout au bord des eaux, dans les bois humides, dans les marais, etc. Ce sont de beaux végétaux, qui ont été introduits en France par les botanistes de la Liguë et de la Compagnie, soit pour chauffer le four, soit enfin pour en retirer de la potasse.

L'épilobe des montagnes, plus petit que les précédents, foisonne souvent dans les taillis; il est mangé par les bestiaux ruminants.

L'épilobe à feuilles étroites rend, dans la fabrication de la bière, qu'il rend, dit-on, plus épurante.

ÉPILOBIE, ÉE adj. (é-pi-lo-bi-é — rad. *epilobis*, et, du lat. *epilobis*, combat). Hist. gr. Lige défensive entre deux ou plusieurs États.

ÉPILOIRE s. f. (é-pi-loir — rad. *epiloir*). Techn. Ce qu'on enlève en épilant les pièces d'étain fondu.

ÉPILOPE s. m. (é-pi-lo-pe — du gr. *epi*, sur; *lopos*, sigrette). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères de la tribu des xylophages, comprenant trois espèces, qui habitent l'Amérique du Sud.

ÉPILORE s. f. (é-pi-lo-re — rad. *epiloir*). Techn. Ce qu'on enlève en épilant les pièces d'étain fondu.

ÉPILOPE s. m. (é-pi-lo-pe — du gr. *epi*, sur; *lopos*, sigrette). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères de la tribu des xylophages, comprenant trois espèces, qui habitent l'Amérique du Sud.

ÉPILORE s. f. (é-pi-lo-re — rad. *epiloir*). Techn. Ce qu'on enlève en épilant les pièces d'étain fondu.

ÉPILOPE s. m. (é-pi-lo-pe — du gr. *epi*, sur; *lopos*, sigrette). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères de la tribu des xylophages, comprenant trois espèces, qui habitent l'Amérique du Sud.

ÉPILORE s. f. (é-pi-lo-re — rad. *epiloir*). Techn. Ce qu'on enlève en épilant les pièces d'étain fondu.

ÉPILOPE s. m. (é-pi-lo-pe — du gr. *epi*, sur; *lopos*, sigrette). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères de la tribu des xylophages, comprenant trois espèces, qui habitent l'Amérique du Sud.

ÉPILORE s. f. (é-pi-lo-re — rad. *epiloir*). Techn. Ce qu'on enlève en épilant les pièces d'étain fondu.

ÉPILOPE s. m. (é-pi-lo-pe — du gr. *epi*, sur; *lopos*, sigrette). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères de la tribu des xylophages, comprenant trois espèces, qui habitent l'Amérique du Sud.

ÉPILORE s. f. (é-pi-lo-re — rad. *epiloir*). Techn. Ce qu'on enlève en épilant les pièces d'étain fondu.

ÉPILOPE s. m. (é-pi-lo-pe — du gr. *epi*, sur; *lopos*, sigrette). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères de la tribu des xylophages, comprenant trois espèces, qui habitent l'Amérique du Sud.

ÉPILORE s. f. (é-pi-lo-re — rad. *epiloir*). Techn. Ce qu'on enlève en épilant les pièces d'étain fondu.

ÉPILOPE s. m. (é-pi-lo-pe — du gr. *epi*, sur; *lopos*, sigrette). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères de la tribu des xylophages, comprenant trois espèces, qui habitent l'Amérique du Sud.

ÉPILORE s. f. (é-pi-lo-re — rad. *epiloir*). Techn. Ce qu'on enlève en épilant les pièces d'étain fondu.

ÉPILOPE s. m. (é-pi-lo-pe — du gr. *epi*, sur; *lopos*, sigrette). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères de la tribu des xylophages, comprenant trois espèces, qui habitent l'Amérique du Sud.

ÉPILORE s. f. (é-pi-lo-re — rad. *epiloir*). Techn. Ce qu'on enlève en épilant les pièces d'étain fondu.

ÉPILOPE s. m. (é-pi-lo-pe — du gr. *epi*, sur; *lopos*, sigrette). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères de la tribu des xylophages, comprenant trois espèces, qui habitent l'Amérique du Sud.

ÉPILORE s. f. (é-pi-lo-re — rad. *epiloir*). Techn. Ce qu'on enlève en épilant les pièces d'étain fondu.

ÉPILOPE s. m. (é-pi-lo-pe — du gr. *epi*, sur; *lopos*, sigrette). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères de la tribu des xylophages, comprenant trois espèces, qui habitent l'Amérique du Sud.

ÉPILORE s. f. (é-pi-lo-re — rad. *epiloir*). Techn. Ce qu'on enlève en épilant les pièces d'étain fondu.

ÉPILOPE s. m. (é-pi-lo-pe — du gr. *epi*, sur; *lopos*, sigrette). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères de la tribu des xylophages, comprenant trois espèces, qui habitent l'Amérique du Sud.

ÉPILORE s. f. (é-pi-lo-re — rad. *epiloir*). Techn. Ce qu'on enlève en épilant les pièces d'étain fondu.

ÉPILOPE s. m. (é-pi-lo-pe — du gr. *epi*, sur; *lopos*, sigrette). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères de la tribu des xylophages, comprenant trois espèces, qui habitent l'Amérique du Sud.

ÉPILORE s. f. (é-pi-lo-re — rad. *epiloir*). Techn. Ce qu'on enlève en épilant les pièces d'étain fondu.

ÉPILOPE s. m. (é-pi-lo-pe — du gr. *epi*, sur; *lopos*, sigrette). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères de la tribu des xylophages, comprenant trois espèces, qui habitent l'Amérique du Sud.

ÉPILORE s. f. (é-pi-lo-re — rad. *epiloir*). Techn. Ce qu'on enlève en épilant les pièces d'étain fondu.

ÉPILOPE s. m. (é-pi-lo-pe — du gr. *epi*, sur; *lopos*, sigrette). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères de la tribu des xylophages, comprenant trois espèces, qui habitent l'Amérique du Sud.

ÉPIMÉDION s. m. (é-pi-mé-di-on — du gr. *epimédion*; de *epi*, sur, et *médion*). Antiq. Offrandes que les Grecs déposaient chaque mois dans le temple d'Érechthée.

ÉPIMÉRIE adj. (é-pi-mé-ri-é — du gr. *epi*, sur; *meros*, partie). Miner. Se dit des cristaux dont les bords subissent un décroissement de plus que les angles.

ÉPIMÉRISME s. m. (é-pi-mé-ri-sme). Rhétor. Artifice oratoire par lequel, au milieu du discours, on récapitule les parties déjà traitées, pour aider la mémoire des auditeurs.

ÉPIMÉTHÉE, frère de Prométhée et fils de Japet et de Clymène. La fable vulgaire le représente comme aussi imprévoyant que son frère était prudent et sage. Il épousa, en effet, la belle Pandore et ouvrit la boîte fatale d'où tous les maux s'envolèrent sur la terre. D'après une tradition qui n'offre pas un caractère de haute antiquité, les dieux le métamorphosèrent en singe.

Il fut pour elle le premier représenté comme la première femme formée par les dieux et qui eut pour époux Deucalion. La légende d'Épiméthée se rattache donc, comme son frère, à la cosmogonie primitive.

Voici le texte unique qui sert de base à la légende d'Épiméthée: « Lorsque Pandore eut reçu des dieux tous les dons destinés à rendre ses attraits irrésistibles, Jupiter nous dit Hésiode (*Travaux et Jours*), il envoya Mœre, traître messager des dieux, à Épiméthée pour lui offrir au nom de tous les immortels. Épiméthée ne se souvint pas de la cosmogonie primitive, qui avait donné Prométhée, son frère, de ne jamais rien accepter du souverain de l'Olympe, mais de lui renvoyer tous ses dons, dans la crainte qu'il n'en résultât quelque malheur pour lui-même et pour son peuple. »

Tel est le court récit d'Hésiode. M. Maury résume dans les termes suivants les observations de la critique moderne sur les questions cosmogoniques que ce texte soulève: « Tout le mythe qui Hésiode a développé, tant dans sa *Theogonie* que dans son poème des *Travaux et des Jours*, peint, sous des traits emblématiques, le développement de la civilisation entraînant à sa suite une foule de défauts et de vices, de dangers et de malheurs. La mollesse, la fourberie, la débauche, la prodigalité et l'amour du faste sont les inévitables conséquences des progrès de la société dans la voie des inventions, de l'extension de ses relations, de l'augmentation de ses besoins. Dès lors l'homme fait un retour sur les temps passés; il se prend à regretter la simplicité, la frugalité, la tempérance de ses ancêtres; il se représente comme un âge d'or celui où l'ignorance de la civilisation et des arts le préservait encore des maux qui ont survécu à son état social naissant. Prométhée avait ravi aux dieux le feu qui doit assurer la supériorité de l'homme, pressent les terribles conséquences qui peuvent résulter de l'élément qu'il a conquis, et il donne à son frère Épiméthée le conseil de ne point accepter la femme que lui envoient les dieux. Mais son frère ne tient pas compte de ses conseils; les charmes de Pandore, cette femme formée par Héphestos et sur laquelle les immortels ont répandu tous leurs dons, aveuglent le fils de Japet. Il n'a pas la prévoyance de Prométhée et n'apprend qu'à ses dépens; il n'acquiert l'expérience que par la douleur et le malheur. »

— Hist. rom. Surcroît d'impôt que, sous les empereurs, les percepteurs levaient à leur profit, pour s'indemniser de leurs peines.

— Bot. Espèce de membrane, de poil ou de brousse, qui entoure l'ovaire d'un seul ovaire, dans certaines plantes de la famille des composées.

— Miner. Syn. de CHABASIE.

ÉPIMÉTRIQUE adj. (é-pi-mé-tri-ke — du gr. *epi*, sur; *metron*, mesure). Antiq. gr. Se disait d'une poésie qui n'était pas faite pour être chantée.

ÉPIMONE s. f. (é-pi-mo-ne — gr. *epimone*; de *epi*, sur, et *monè*, je demeure). Rhétor. anc. Répétition d'un mot, instance.

ÉPIMONTE s. f. (é-pi-mon-te — du gr. *epi*, sur; *monè*, mesure). Antiq. Chanson de meunier chez les Grecs.

ÉPINAC, bourg de France (Saône-et-Loire), ch.-l. de cant., arond. et à 18 kilom. d'Auxois, sur la Drée; pop. aggl. 1,356 hab. — pop. tot. 4,423 hab. Ce bourg était donné autrefois par un seigneur à un enfant accroc; quelques débris de murailles, qui ont fait partie des anciennes fortifications; la prison départementale; la bibliothèque et le musée, sont, après les églises, les principales curiosités d'Épinac. La bibliothèque, riche d'environ 18,000 volumes et de 218 manuscrits, possède: un beau manuscrit contenant l'évangile selon saint Marc, écrit en lettres d'or, sur un vélin de teinte violette; une charte de l'empereur Henri II (xie siècle) aux ducs d'Épinac; et une bible du xve siècle. « Le musée comprend, dit M. Joanne: un vestibule et une cour où sont

et produit environ quatre millions de bouvettes par an. Ses mines de houille, découvertes en 1744, occupent près de 1,000 ouvriers et livrent annuellement au commerce un million et demi d'hectolitres de charbon. Dans l'église d'Épinac, ancien prieuré du val Saint-Benoit, on remarque plusieurs tombes, un bas-relief représentant les funérailles de Gauthier de Sully, fondateur du monastère, et une gracieuse chapelle gothique du xve siècle.

ÉPINAC ou **ESPINAC** (Pierre d'), prélat français, né au château d'Épinac, dans le Forez, en 1540, mort à Lyon en 1599. Il fut sacré archevêque de Lyon à trente-quatre ans. Appelé par le roi au conseil d'État, il fut arrêté avec le cardinal de Guise, son ami, lors des fameux états de Blois de 1588. Au bout de quelques heures, le cardinal périt assassiné, et l'archevêque n'échappa qu'à la dernière minute par l'intercession du baron de Luz. Il resta pendant quelques mois prisonnier au château d'Amboise et ne recouvra la liberté qu'en payant une forte somme d'argent. Il devint alors un des chefs les plus ardents de la Ligue, fut nommé par Mayenne garde des sceaux, devint l'âme de son conseil, prit part aux conférences de Surènes, relatives à la conversion de Henri IV, reçut le gouvernement de la ville de Lyon et fit tous ses efforts pour empêcher que cette ville ne tombât aux mains de Henri IV (1595). On doit à ce prélat des *Statuta synodalia* (1577); une *Exhortation* (1587); et un *Breviaire à l'usage du diocèse de Lyon*.

ÉPINAGE s. m. (é-pi-na-je). Techn. Opération consistant à faire écaver l'eau dans laquelle on lave la pâte de sélénium avant de la faire cuire.

ÉPINAL, nom d'une ancienne maison de Bourgogne, de l'Épinal.

ÉPINAL s. f. (é-pi-nal — rad. *epine*). Econ. rur. Lieu où se croisent des arbristes et des arbres.

ÉPINAL, autrefois *Spinnax*. *Spinal*, ville de France (Vosges), ch.-l. de départ., à 376 kilom. S.-E. de Paris, au pied des Vosges, sur la Moselle, par 48° 10' de lat. N. et 4° 6' de long. E.; pop. aggl. 10,387 hab. — pop. tot. 11,870 hab. L'arrond. comprend 6 cant., 126 comm. et 98,931 hab. Tribunal de première instance; collège communal, bibliothèque publique, musée départemental; ch.-l. de subdivision de la 36^e division militaire, et d'un arrond. forestier.

Épinal est une ville assez industrielle; on y trouve des fonderies, des tanneries, des marbreries, des tuileries, des briqueteries, des brasseries, des ateliers de broderie et de chaussures renommés de carrosserie. La maison Pellerin s'est fait dans l'imagerie une spécialité célèbre; elle emploie de 100 à 120 ouvriers.

La Moselle partage Épinal en trois quartiers principaux: la grande ville, sur la rive droite de la rivière; la petite ville, entre le lit principal de la rivière et le canal; et le grand Épinal, sur la rive gauche du canal. Ces divers quartiers sont reliés entre eux par plusieurs ponts, dont les plus remarquables sont: le pont suspendu, qui fait communiquer la grande ville à la petite ville, et le pont de pierre qui rattache à l'E. la petite ville à la grande. La partie centrale ou petite ville est généralement mal bâtie, mais dans quelques autres quartiers, se voient des édifices construits avec un certain luxe.

Les quais de la Moselle offrent des points de vue variés.

L'église paroissiale d'Épinal, bâtie au x^e siècle, est de style roman; elle a été restaurée au xix^e siècle et régné dans le premier quart du xix^e siècle. La tour placée à l'E., lourde et carrée, repose sur des murs d'une épaisseur considérable; elle appartient au style roman de transition. Deux tours cylindriques s'élevaient sur l'extrémité des transepts; cette forme peu gracieuse, que l'on voit employée pour les tours des diverses églises des bords du Rhin, doit être ici une imitation de l'école germanique. Le cheur se termine par une abside à trois lobes au delà du transept. Tout l'édifice, à la naissance des toitures, est couronné par une charmante galerie à jour. Les fenêtres du cheur sont ornées de vitraux. Des arcades ogivales divisent la nef en huit travées. L'ancienne église de l'Annunciade sort aujourd'hui de magasin. Le portail est digne d'attention.

Le hôtel de ville, bâti en 1757; le palais de justice, édifice moderne; l'hôpital Saint-Antoine; la nouvelle caserne monumentale de gendarmerie; les maisons à arcades de la place des Vosges; la fontaine de Pinac, qui surmonte la statue de bronze d'un enfant accroc; quelques débris de murailles, qui ont fait partie des anciennes fortifications; la prison départementale; la bibliothèque et le musée, sont, après les églises, les principales curiosités d'Épinal. La bibliothèque, riche d'environ 18,000 volumes et de 218 manuscrits, possède: un beau manuscrit contenant l'évangile selon saint Marc, écrit en lettres d'or, sur un vélin de teinte violette; une charte de l'empereur Henri II (xie siècle) aux ducs d'Épinac; et une bible du xve siècle. « Le musée comprend, dit M. Joanne: un vestibule et une cour où sont

